

DEPARTEMENT DU FINISTERE  COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  Réunion ordinaire du 28 avril 2026
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	23 + 7 pouvoirs	21 avril 2026	22 avril 2026

N° délibération	Objet
2026-060	Désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale Eau du Ponant

Le 28 avril 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret, sous la présidence de Jean, François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Yvan RICHARD

**BOTMEUR :** Eric PRIGENT

**BRASPARTS :** Valérie BESNARD, Guy DENIEL, Sylvie LE QUEAU, Anne ROLLAND

**HUELGOAT :** Aurélien MONFORT, Laura SERANDOUR, Karine DONCKERS

**LA FEUILLEE :** Jean, François DUMONTEIL, Haud LE GOLIAS

**LOPEREC :** Marc MEQUIGNON, Geneviève HEMON, Jean-Yves CRENN

**LOQUEFFRET :** Louis-Marie LE GUILLOU, Bernard BARON

**PLOUYE :** Grégory LE GUILLOU, Christiane REDON, Arnaud COZIEN

**SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC :** André PAUL, Francis KERVOELEN, Didier MADEC

**Pouvoirs :** Sylvie MANZONI à Arnaud COZIEN, Séverine GELIN à Yvan RICHARD, Dominique COADOUR à Haud LE GOLIAS, Valérie JOUAN à Anne ROLLAND, Audrey GUYADER à Laura SERANDOUR, Gaëtan PEYREBESSE à Aurélien MONFORT, Alan SPARFEL à Jean, François DUMONTEIL

**Absente :** Coralie JEZEQUEL

**Secrétaire de séance :** Yvan RICHARD

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;
- Les statuts de la Société Publique Locale Eau du Ponant ;
- La qualité d'actionnaire de Monts d'Arrée Communauté détenant une action de la Société Publique Locale Eau du Ponant ;

**Exposé des motifs :**

Considérant :

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 029-200067197-20260428-2026060-DE

- Qu'il convient de désigner un représentant habilité à siéger et voter aux Assemblées Générales de la Société Publique Locale Eau du Ponant ;
- Que conformément aux statuts de ladite société, chaque actionnaire est représenté à l'Assemblée Générale par un représentant désigné par l'organe délibérant ;
- Qu'il n'est pas possible de nommer un suppléant à l'Assemblée Générale des actionnaires d'Eau du Ponant, mais chaque actionnaire peut se faire représenter à ladite Assemblée dans les conditions prévues par le Code du commerce et notamment par un autre actionnaire justifiant d'un mandat (pouvoir).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**Le conseil communautaire décide :**

**Article 1**

De désigner **Arnaud COZIEN, vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement** en qualité de représentant de Monts d'Arrée Communauté au sein de l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale Eau du Ponant.

**Article 2**

Le représentant ainsi désigné exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur.

**Article 3**

La présente délibération sera transmise à la Société Publique Locale Eau du Ponant et exécutée comme de droit.

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président,

Le secrétaire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. Richard", written over a horizontal line.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 29 avril 2026